



DDTM80

**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR L'ÉLABORATION  
D'UN PPRI DE LA VALLÉE DE L'AUTHIE**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE TRAVAIL ET DE CONCERTATION SUR LES ALÉAS  
AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONTHEIU-MARQUENTERRE  
DU 6 JUILLET 2021**

Références	
<b>Référence du document :</b> CRI_21-07-06_Alea_CC Ponthieu-Marquenterre_v01.odt	<b>État du document :</b> Provisoire
<b>Réunion du :</b> 06/07/2021 à Rue	<b>Rédacteur :</b> Fabien Doussière / Julie Cau
<b>Objet :</b> Réunion de travail et de concertation CC du Ponthieu-Marquenterre	<b>Marché :</b> DDTM80-SRSR-BPR-002

DEPTA Dominique – Adjoint au Maire de Quend – [Mairie-de-Quend@wanadoo.fr](mailto:Mairie-de-Quend@wanadoo.fr)  
CORDIER Pascal – Conseiller municipal à Le Boisle – [mairie.leboisle@wanadoo.fr](mailto:mairie.leboisle@wanadoo.fr)  
KICKA Gérard – Conseiller municipal à Le Boisle – [mairie.leboisle@wanadoo.fr](mailto:mairie.leboisle@wanadoo.fr)  
BOER Alain – Adjoint au Maire de Dominois – [contact@mairiededominois.fr](mailto:contact@mairiededominois.fr)  
GERARD Olivier – Maire de Dompierre-sur-Authie – [mairie.dompierresurauthie@orange.fr](mailto:mairie.dompierresurauthie@orange.fr)  
PATTE Claude – Maire d'Argoules – [claud-patte@orange.fr](mailto:claud-patte@orange.fr)  
THUEUX Jacky – Maire de Rue – [jthueux.rue@gmail.fr](mailto:jthueux.rue@gmail.fr)  
HECQUET Aurélien – Responsable des services à la mairie de Rue – [mairie-rue@nordnet.fr](mailto:mairie-rue@nordnet.fr)  
POUILLY Alain – Maire de Ponches-Estruval – [earl.pouilly@hotmail.fr](mailto:earl.pouilly@hotmail.fr)  
TRUNET Pierre – Adjoint au Maire d'Estrées-lès-Crecy – [mairie.estrees-les-crecy@orange.fr](mailto:mairie.estrees-les-crecy@orange.fr)  
CANNESSON Fabien – Adjoint au Maire d'Estrées-lès-Crecy – [mairie.estrees-les-crecy@orange.fr](mailto:mairie.estrees-les-crecy@orange.fr)  
DUFOUR Bertrand – Maire de Nampont – [bertdufour@wanadoo.fr](mailto:bertdufour@wanadoo.fr)  
BAILLET Alain – Maire de Fort-Mahon-Plage et Vice-président du SMBS-GLP – [mairie@fort-mahon-plage.com](mailto:mairie@fort-mahon-plage.com)  
KRAEMER Eric – Conseiller municipal à Fort-Mahon-Plage et Vice-président Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre – [efkraemer@gmail.com](mailto:efkraemer@gmail.com)

DESSINGES Stéphanie – Responsable du bureau de la prévention des risques DDTM80 – [stephanie.dessinges@somme.gouv.fr](mailto:stephanie.dessinges@somme.gouv.fr)  
OZENNE Maud – Référente Départementale Inondation DDTM80 – [maud.ozenne@somme.gouv.fr](mailto:maud.ozenne@somme.gouv.fr)  
BREQUE Julian – Chargé d'études PPR DDTM80 – [julian.breque@somme.gouv.fr](mailto:julian.breque@somme.gouv.fr)  
SOULIER Benoît – Chargé d'études PPR DDTM80 – [benoit.soulier@somme.gouv.fr](mailto:benoit.soulier@somme.gouv.fr)

DOUSSIÈRE Fabien – Prolog Ingénierie – [doussiere@prolog-ingenierie.fr](mailto:doussiere@prolog-ingenierie.fr)  
CAU Julie – Prolog Ingénierie – [cau@prolog-ingenierie.fr](mailto:cau@prolog-ingenierie.fr)

**DDTM80**

**PROLOG INGÉNIERIE**



DDTM80

Les diaporamas de présentation figurent en annexe de ce compte rendu.

Sans demande de modification ou correction du CR dans un délai de 7 jours après la réception, le compte rendu est réputé approuvé par le destinataire.

## 1 - OBJET ET ORDRE DU JOUR

Le présent document établit le compte-rendu de la réunion de travail et de concertation avec la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre sur l'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRI de la vallée de l'Authie. Cette réunion s'est tenue à la salle des fêtes du Beffroi à Rue, en date du 6 juillet 2021, de 9H à 11H30.

L'ordre du jour était le suivant :

- x Le risque inondation
- x Contexte et objectifs
- x Détermination de l'aléa de référence
- x Cartographies de l'aléa de référence
- x Déroulement et objectifs des commissions géographiques
- x Prochaines échéances
- x Etude BRGM sur la remontée de nappe
- x Discussions avec les communes sur les cartes d'aléas.

## 2 – DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Mme Dessinges (DDTM80) accueille les participants et présente le contexte. Elle signale que la réunion va se dérouler en deux temps avec, tout d'abord, une phase de présentation par le bureau d'études Prolog Ingénierie, puis une phase d'échanges avec les communes sur la base des cartes d'aléas.

M. Doussière (Prolog Ingénierie) prend ensuite la parole pour aborder, sur la base des diaporamas joints au compte-rendu, les points définis dans l'ordre du jour. Des questions sont posées au cours de cette présentation et sont listées dans le paragraphe suivant.

### **Questions / discussions :**

M. Kraemer (Mairie de Fort-Mahon) signale que les réflexions sur la définition du système d'endiguement et des actions à mener sur les digues sont dans leur phase finale, et que des travaux incluant un redimensionnement de la digue (montant de 13 M€) sont prévus en 2023 sur le système d'endiguement dans le cadre du PAPI Bresle-Somme-Authie, à la fois au niveau du secteur maritime et du secteur fluvial de l'Authie.



## DDTM80

Il précise que les systèmes d'endiguement actuels ne sont pas efficaces. Il s'étonne que ces travaux n'aient pas été considérés dans la présente étude et qu'il n'y ait pas de cohérence et de lien entre les différentes études. M. Doussière (Prolog Ingénierie) répond que Prolog Ingénierie est en contact avec le Syndicat Mixte Baie de Somme, qui porte ce PAPI et qui fait d'ailleurs partie du comité technique de suivi de l'étude. Cependant, il est demandé de considérer l'état actuel du territoire et de ne pas prendre en compte des travaux futurs. Quand ces travaux seront réalisés et s'ils ont un effet sur l'aléa de référence, une modification de l'aléa pourra être envisagée à ce moment-là. Mme Dessinges (DDTM80) évoque la temporalité des différentes études et rappelle que la présente étude a démarré en 2019. Mme Ozenne (DDTM80) retrace succinctement le déroulé de l'étude et des réunions réalisées depuis 2019. Elle indique également qu'il n'est pas possible d'attendre la fin des travaux à venir dans le cadre du PAPI Bresle-Somme-Authie pour définir l'aléa inondation sur le bassin versant de l'Authie.

De plus, M. Kraemer s'étonne aussi du faible nombre de communes présentes à cette réunion, qui est pourtant importante pour le territoire. Il souhaiterait une implication accrue dans la démarche des anciens de chaque commune qui sont dépositaires de la mémoire des événements qui se sont produits sur le territoire, des techniciens des syndicats mixtes, et du service GEMAPI de la communauté de communes. Il indique à titre d'illustration que le Symcea n'a pas été mis au courant de cette réunion. Il a l'impression de revivre la situation du PPRL (submersion marine) pour lequel la concertation avec les communes n'a, selon lui, pas été suffisante. Cependant, il reconnaît aussi une part de responsabilité du côté du territoire. Il rappelle alors l'historique du PPRL, avec la définition d'un niveau de référence à 5,50 m NGF par le bureau d'études Créocéan, puis finalement un niveau retenu à 7,50 m NGF pour le PPRL, selon lui, par excès de sécurité.

Plusieurs élus de l'assemblée mentionnent l'inquiétude des maires vis à vis d'une diminution des zones constructibles et des possibilités de développement du territoire.

Mme Dessinges (DDTM80) répond qu'il y a dans le cadre de cette étude une volonté forte de concertation et que c'est, entre autres, l'objet des commissions géographiques, dont la présente réunion. De plus, les syndicats mixtes (Symcea, SMBS-GLP) et les communautés de communes font partie des membres du comité technique de l'étude.

Par ailleurs, Mme Ozenne (DDTM80) rappelle les différences entre le PAC et le PPRI et précise que, contrairement au PPRL, le changement climatique n'est pas à considérer dans un PPRI. Elle précise également que le règlement du futur PPRI sera établi dans le respect des dispositions des décret et arrêté du 5 juillet 2019 (art. R.562-11-1 à R.562-11-9 du Code de l'Environnement) et en concertation avec les élus locaux. Elle rejoint donc M. Kraemer sur l'importance d'une implication des élus locaux dans le processus, notamment lors de la phase de définition des enjeux du territoire.

Le Maire d'Argoules évoque l'importance des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols. Il signale qu'un orage de 100 mm en 3 h s'est produit en août 2020, avec la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle. Il se demande si cet événement, potentiellement supérieur à celui retenu pour l'aléa de référence, va être intégré à la présente étude. M. Doussière (Prolog Ingénierie) répond que les zones inondées retenues dans cette étude vont être comparées à celles observées lors de cet événement (durant la réunion). Si elles sont inférieures, elles pourront être modifiées.



## DDTM80

M. Kraemer aborde la question de la compétence maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols. Il évoque par ailleurs la question du financement des actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations et indique que la taxe gemapi ne permet pas le financement de travaux en lien avec la problématique ruissellement et érosion des sols. Mme Dessinges et Mme Ozenne (DDTM80) précisent les conséquences d'un PPRI et évoquent notamment la protection des personnes et des biens, l'ouverture de droits à des fonds de subvention et le plafonnement des franchises d'assurance. M. Kraemer demande des précisions sur l'ouverture de droits à des fonds de subvention en ce qui concerne les travaux de réduction de la vulnérabilité au ruissellement et aux coulées de boues. Mme Ozenne (DDTM80) répond qu'elle n'a pas toutes les informations ce jour mais qu'elle pourra formuler une réponse plus détaillée ultérieurement.

Le Maire d'Argoules signale aussi l'existence d'une étude sur les ruissellements en 2011 portée par la communauté de communes, cependant les travaux préconisés n'ont pas été réalisés en raison de leur coût. La commune d'Argoules a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour l'orage du 14 août 2020. Des réunions ont eu lieu avec les agriculteurs et SOMEA. Il pose la question de la responsabilité : qui est responsable en cas de problème ? Qu'est ce que le PAC ou le PPRI vont apporter de ce point de vue ?

Le Maire de Ponches-Estruval indique qu'une étude a déjà été réalisée en 1998-1999 sur la définition des zones inondables et de travaux pour lutter contre le ruissellement. Les travaux ont été bien subventionnés à hauteur de 70 à 80 %. A l'époque de cette étude, la commune de Ponches-Estruval et de Pas-en-Artois étaient des villages pilote. Il a fallu 7 ans pour réaliser le projet, pour réunir tous les acteurs. Somea était le pilote pour les études, et les communes pilotaient les travaux. Cependant, il évoque aussi son ras-le-bol sur les lenteurs administratives (notamment suite à la rupture de la digue de l'Authie en 1984), le coût des multiples études, des procédures, des mesures retenues et le manque de clarté sur les rôles respectifs des politiques et de l'administration. Il signale que, selon lui, il existe des mesures plus simples, plus rapides et moins coûteuses à mettre en œuvre. Par ailleurs, il s'étonne du coût des travaux sur le système d'endiguement alors que des aménagements de lutte contre le ruissellement auraient pu être réalisés à moindre coût.

Après ces questions, s'ensuit une phase d'échanges et de discussions entre chaque commune, Prolog Ingénierie et la DDTM80. Des remarques ont ainsi été recueillies sur les communes d'Argoules, Dominois, Dompierre-sur-Authie, Estrées-lès-Crécy, Le Boisle, Nampont, Ponches-Estruval et Vron.

### **Prochaines échéances :**

Remarques sur l'aléa de référence : jusqu'au 30 juillet 2021